

4.0 crédits	30.0 h	2q
-------------	--------	----

Enseignants:	Brion Fabienne ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Le cours examine comment,</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau macro-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé les relations entre formes et formations sociales, d'une part, et formes et formations pénales, d'autre part ; - au niveau méso-sociologique, divers auteurs majeurs ont pensé la prison, ses fonctions et ses effets, tout particulièrement pour les personnes privées de leur liberté. <p>Il présente et discute les théorisations et reprises théoriques, en les rapportant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contexte dans lequel elles ont été formulées ; - à la perspective théorique dans laquelle elles s'inscrivent ; - aux recherches empiriques à partir desquelles elles ont été formulées, éprouvées et modifiées - aux applications auxquelles, le cas échéant, elles ont donné lieu. <p>La capacité de</p> <ul style="list-style-type: none"> - formuler des hypothèses de recherche à partir des théories étudiées - mobiliser les théories étudiées pour problématiser une situation - mobiliser les outils et techniques d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées est stimulée dans le cadre de l'enseignement magistral.
Acquis d'apprentissage	<p>Le cours vise à développer la formation sociologique des étudiants en leur proposant d'analyser les contributions de la sociologie à l'étude de la pénalité, de la peine et du contrôle social.</p> <p>Trois objectifs plus spécifiques sont assignés au cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'esprit critique des étudiants, notamment -- en situant la pénalité par rapport à d'autres dispositifs de régulation sociale ; -- en développant la connaissance et la maîtrise des outils d'analyse requis pour l'évaluation critique de la pénalité et de peines déterminées -- en mettant en évidence les inférences qu'il est possible de tirer à partir de l'observation historique ou empirique de systèmes concrets de peines <ul style="list-style-type: none"> - Développer leurs connaissances en matière de théories sociologiques de la pénalité et de la peine, ainsi que la compréhension des concepts et des propositions que ces théories énoncent et articulent ; - Leur apprendre à voir dans ces théories, concepts et propositions des outils utiles et perfectibles et à les mobiliser dans un usage pratique, scientifique ou politique. <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Evaluation : Examen écrit (QCM + 2 questions ouvertes)
Méthodes d'enseignement :	Méthode : Cours ex cathedra . La présence à tous les cours est requise.
Contenu :	<p>Le cours s'organise autour de la présentation des théories de la pénalité et des peines développées par :</p> <ol style="list-style-type: none"> (1) Emile Durkheim, Goerg rusche and Otto Kirchheimer, Michel Foucault (2) Donald Clemmer, Gresham Sykes, Erving Goffman, Phil Zimbardo. <p>Des études contemporaines retravaillant les oeuvres léguées par ces théoriciens seront présentées et discutées.</p>
Bibliographie :	Lectures obligatoires (bibliographie) Questions guidant l'étude.
Autres infos :	Support : lectures complémentaires

Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI